

**LE FONDS DEPARTEMENTAL
D'AIDES FINANCIERES AUX
FAMILLES**

Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

**Direction de la Solidarité Départementale
Pôle Social**

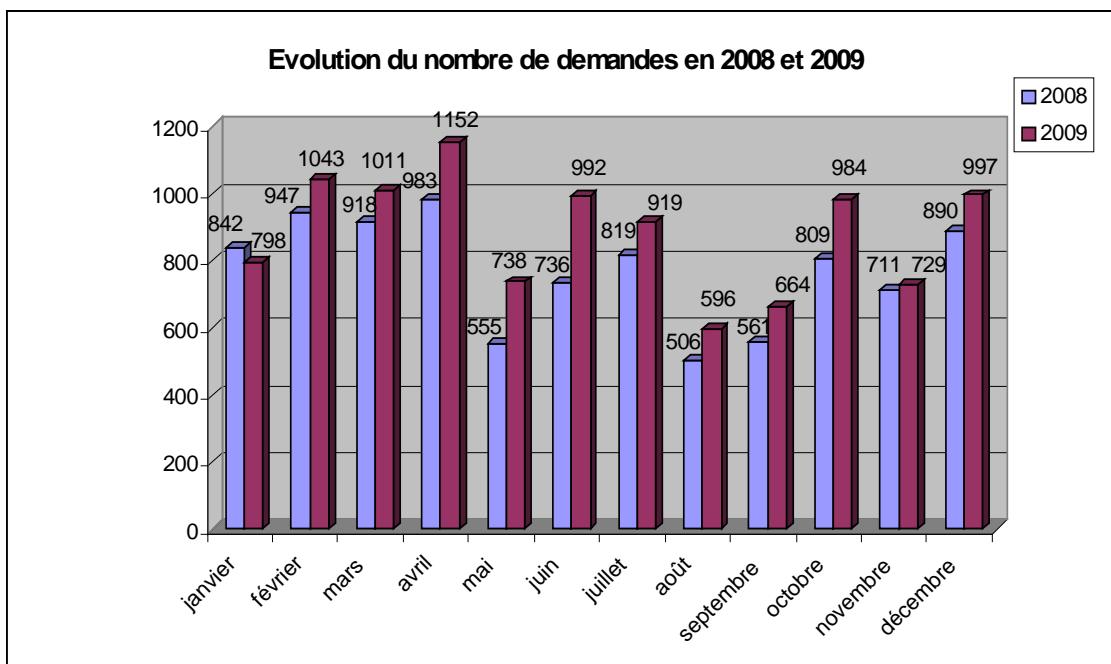
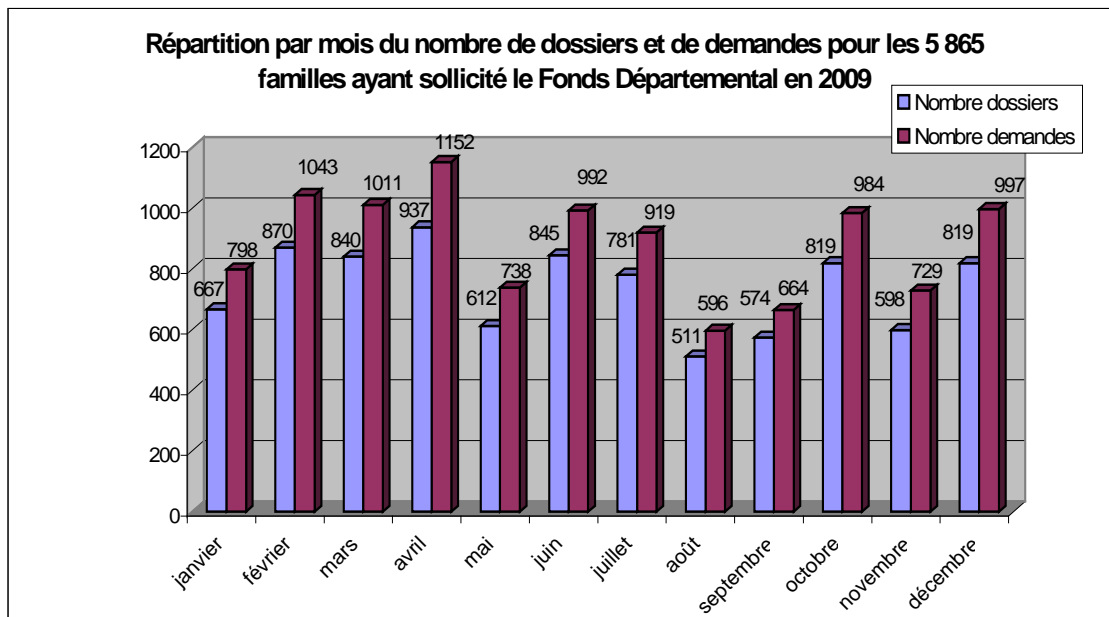
I – LES DEMANDES

➤ Caractéristiques des demandes

8 472 dossiers ont été instruits auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, soit une moyenne de **706** dossiers par mois. En 2008, sur la même période, 7 506 dossiers ont été instruits, soit une moyenne de 625 dossiers par mois.

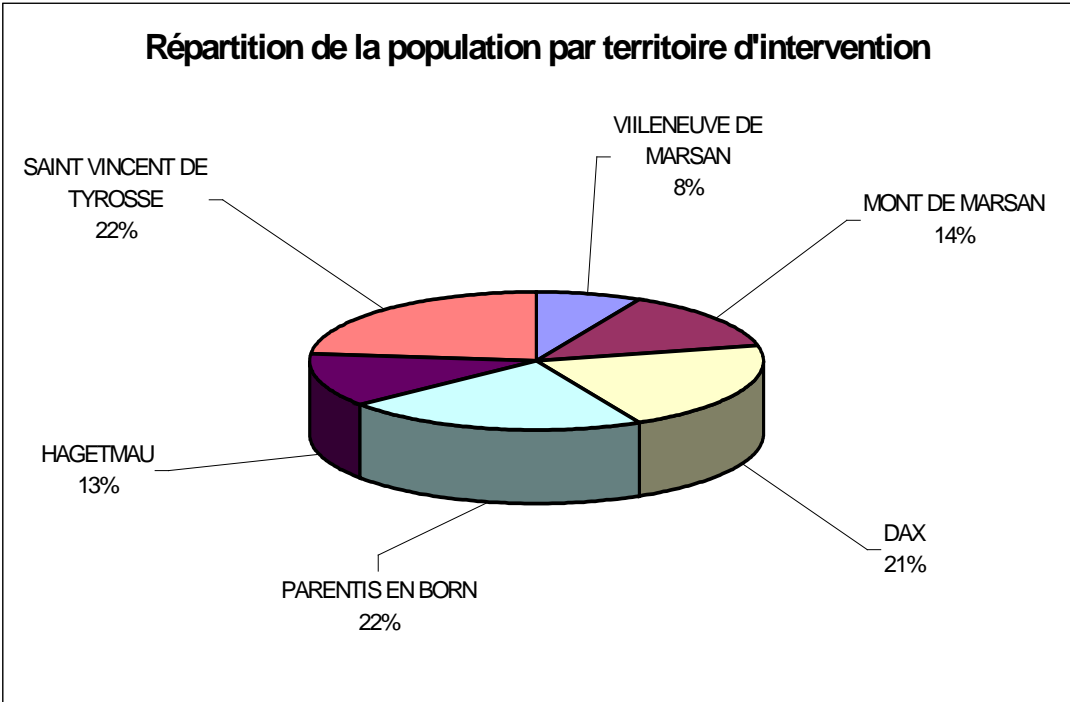
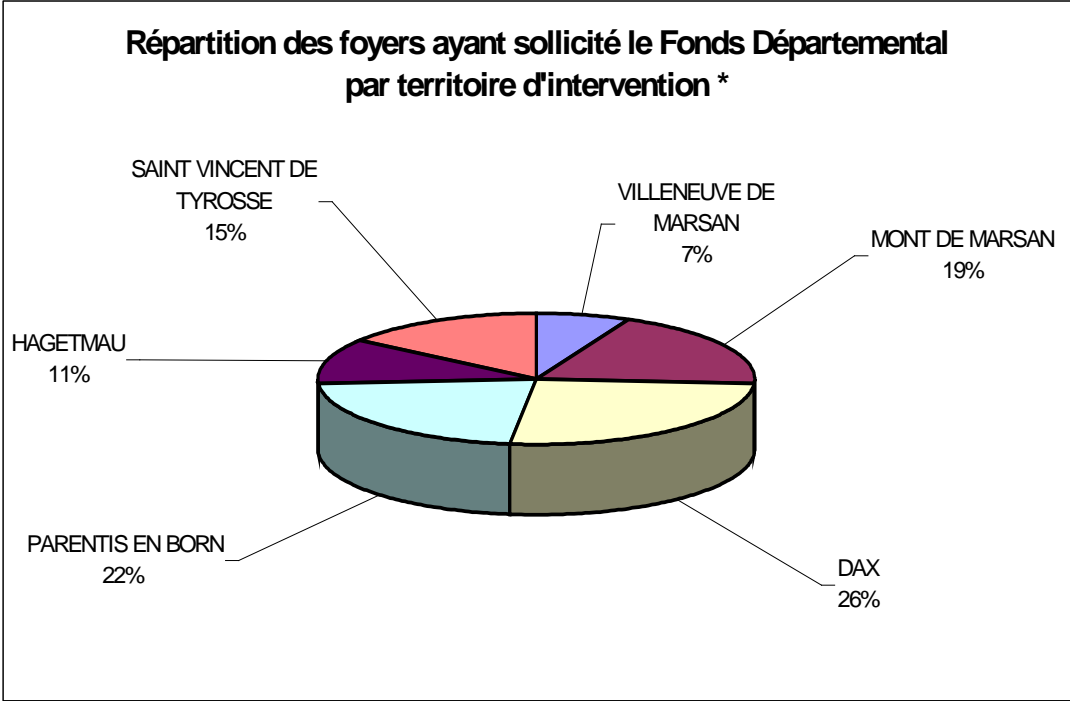
Un même dossier pouvant comporter plusieurs demandes, le nombre total de demandes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de **10 215** ; ces demandes concernent **5 865** foyers différents. En 2008, sur la même période on comptait 8 945 demandes pour 5 275 foyers différents. L'augmentation du nombre de demandes en 2009 correspond donc à 14 %.

Excepté le mois de janvier 2009 qui présente un nombre de demandes inférieur à janvier 2008, tous les mois de l'année 2009 présentent une augmentation du nombre de demandes. Cette dernière varie selon les mois de 10 à 35 %.



Détail des demandes par territoire d'action sociale

		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
DAX	Familles	183	207	200	238	177	247	171	116	149	227	145	194	1 538
	Dossiers	185	208	206	247	178	255	172	119	153	236	146	195	2 201
	Demandes	215	243	254	296	211	303	193	136	172	274	173	227	2 599
HAGETMAU	Familles	67	107	81	78	78	72	93	58	49	76	69	85	647
	Dossiers	67	108	83	79	78	74	97	62	49	76	70	85	883
	Demandes	79	130	96	101	90	82	120	73	57	90	85	110	1 067
MONT DE MARSAN	Familles	112	176	153	170	116	157	143	101	124	179	108	167	1 099
	Dossiers	114	180	160	174	118	160	147	104	125	185	109	173	1 685
	Demandes	139	215	193	212	143	194	170	127	145	231	132	209	2 044
PARENTIS EN BORN	Familles	157	186	183	225	112	190	179	113	134	177	141	191	1 324
	Dossiers	160	187	186	231	114	198	184	113	136	186	143	199	1 930
	Demandes	204	228	230	290	141	228	225	131	166	227	175	249	2 386
ST VINCENT DE TYROSSE	Familles	97	123	151	142	70	96	133	67	70	83	91	108	904
	Dossiers	99	126	151	143	70	99	134	69	71	87	91	108	1 189
	Demandes	11	150	176	171	85	116	148	80	80	103	115	131	1 403
VILLENEUVE DE MARSAN	Familles	41	60	54	63	54	58	48	44	40	48	38	59	416
	Dossiers	42	61	54	63	54	59	48	44	40	49	39	59	585
	Demandes	50	77	62	82	68	69	63	49	44	59	49	71	716
TOTAL DEPART.	Familles	657	858	822	916	606	820	766	499	566	790	592	804	5 865
	Dossiers	667	870	840	937	612	845	781	511	574	819	598	819	8 472
	Demandes	798	1 043	1 011	1 152	738	992	919	596	664	984	729	997	10 215



**Demandeurs hors département : la localisation retenue est celle du futur logement dans les Landes.*

Répartition des demandes par catégories d'instructeurs

Sur les 10 215 demandes instruites :

- **82 % des instructeurs relèvent du Conseil Général,**
- **18 %** relèvent d'autres organismes (19 % pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008), soit **1 896** demandes se répartissant comme suit :

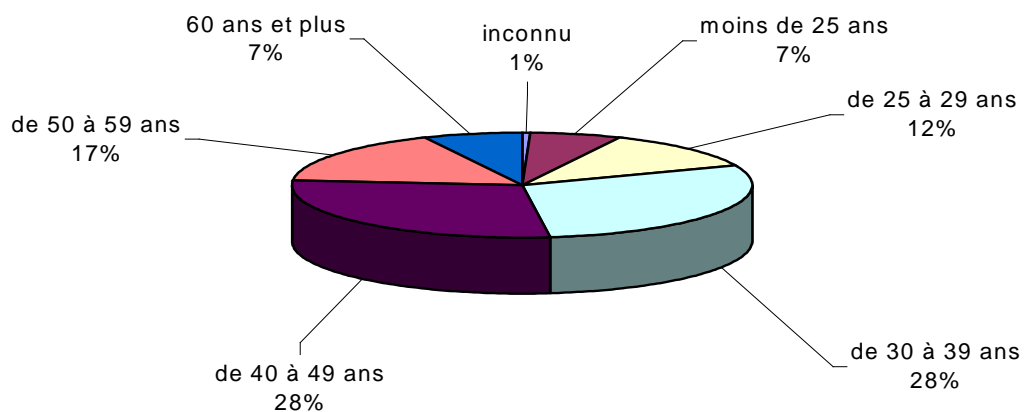
Organismes instructeurs 40 – Hors CG	Nombre de demandes	% des demandes « hors CG »
CCAS de Dax	326	17 %
UDAF des Landes	271	14 %
Com. d'Agglomération du Grand Dax	217	11,4 %
CCAS de Mont de Marsan	194	10,2 %
Service Social CRAMA	157	8,2 %
Association Maison du Logement	153	8 %
OPH Mont de Marsan	107	5,6 %
Association LISA	101	5,3 %
Association GIRPEH Dax et Mont de Marsan	45	2,4 %
Association LA SOURCE	43	2,2 %
Association ADIL 40	34	
CCAS Saint Paul Les Dax	34	
Association ASAEL	26	
Association BOIS ET SERVICES	19	
Association ACCUEIL ET SOLIDARITE	18	
Centre Hospitalier Mont de Marsan	15	
SA HLM de Dax	12	
Com. de Com. Marenne Adour Côte Sud	11	
ADAPEI SESSAD	10	
OPH de Dax	10	
CFA des Landes	9	
CIDFF des Landes	7	
Centre de Gestion des Landes	6	
Centre Maternel, Mont de Marsan	5	
Association CHRS LA PASSERELLE, Dax	4	
CAF des Landes	4	
Association SERVICE CHALOSSE TURSAN	3	
CADA (Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile)	3	
CCAS de Pontonx sur Adour	3	
MSA	2	
Association FJT Tarnos	1	
Association SANTE SERVICE Dax	1	
Association SANTE SERVICE Mimizan	1	
CMP Mont de Marsan	1	
Clinique privé Maylis Narrosse	1	
Organismes instructeurs hors département 40*		
Conseils Généraux d'Aquitaine	19	1,56 %
Divers (MSA 32, CCAS 06, UDAF 64 ...)	25	

Nombre de
demandes instruites
inférieures à 2 %

* La grande majorité des demandes instruites concerne des accès logement.

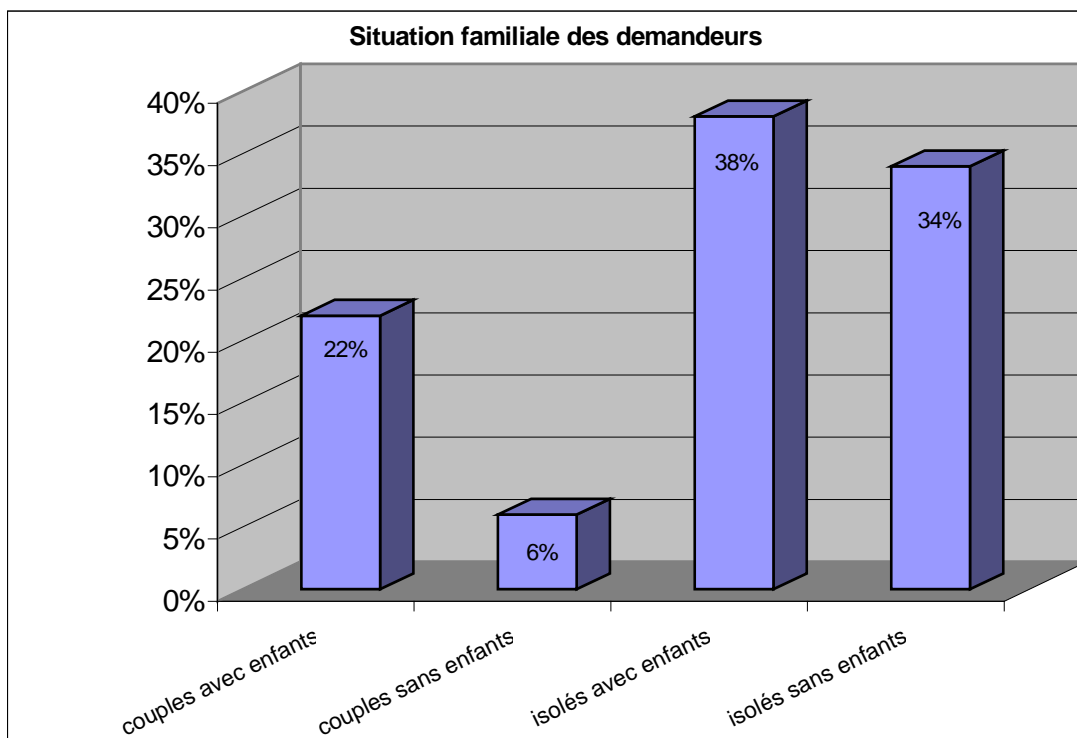
Éléments relatifs au profil des demandeurs

Répartition par tranche d'âge des demandeurs



La répartition par tranche d'âge des demandeurs est sensiblement du même ordre que les années précédentes. 56 % des demandeurs se situent dans la tranche d'âge de 30 à 49 ans.

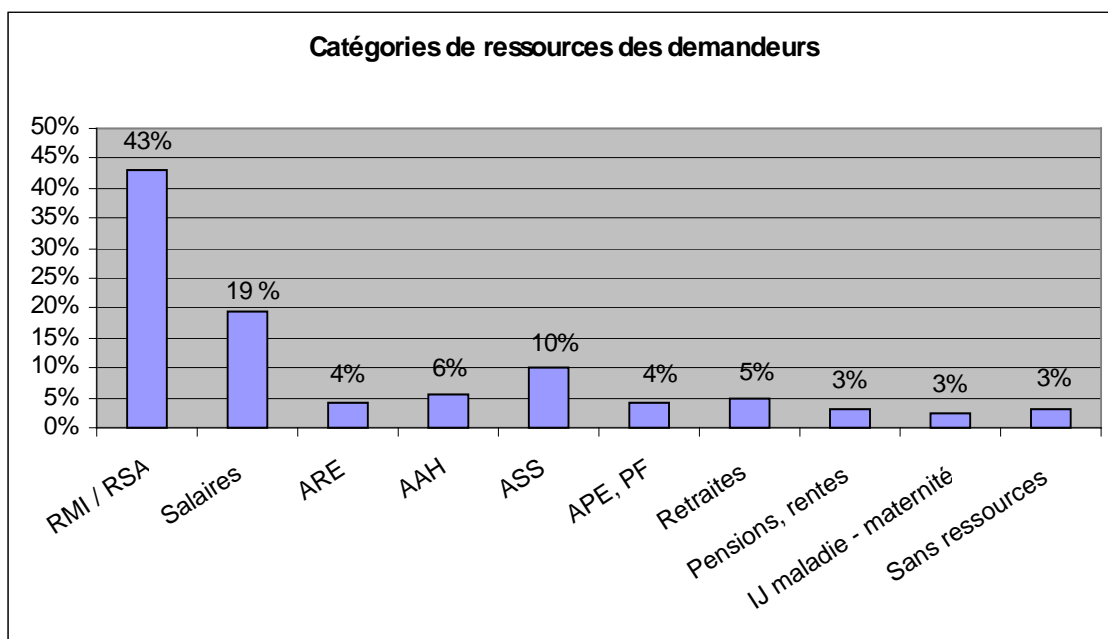
Situation familiale des demandeurs



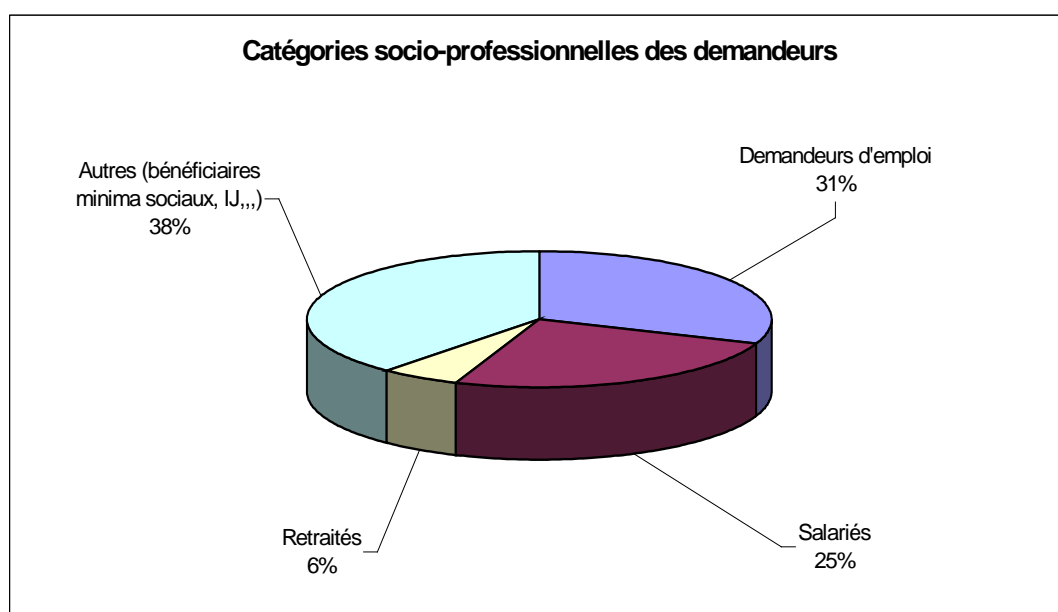
60 % des foyers aidés sont des foyers avec enfants, dont 38 % de foyers monoparentaux. En 2008, les foyers monoparentaux représentaient 41 % des demandeurs et la proportion des foyers avec enfants était égale à 63 %. Les isolés, avec ou sans enfants, représentent 72 % des foyers aidés.

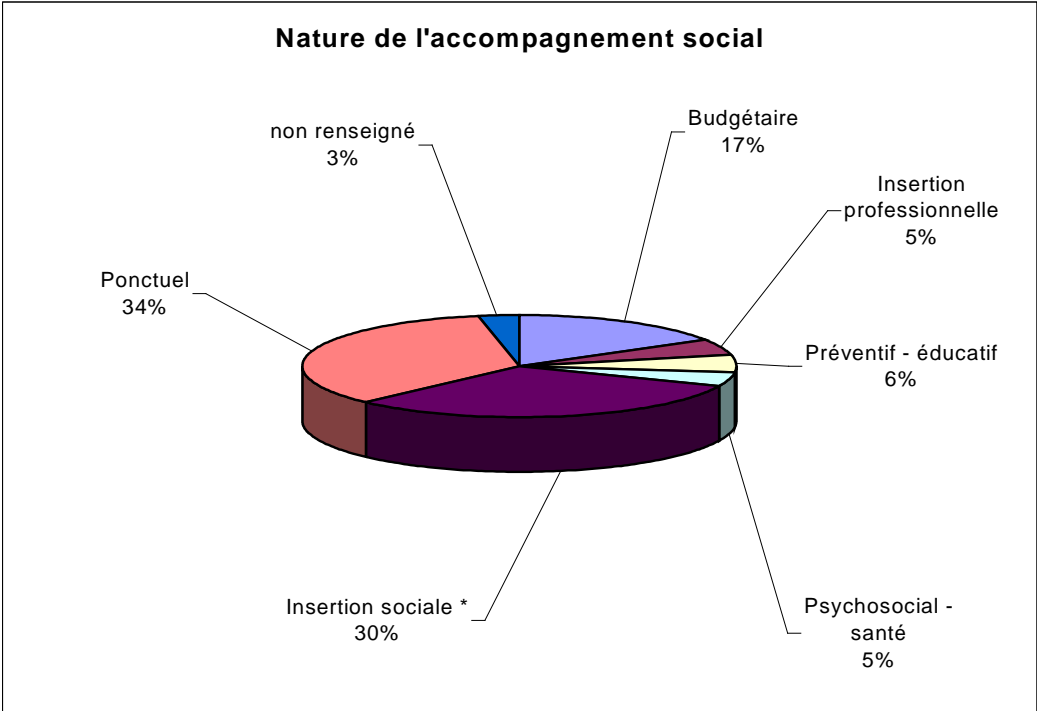
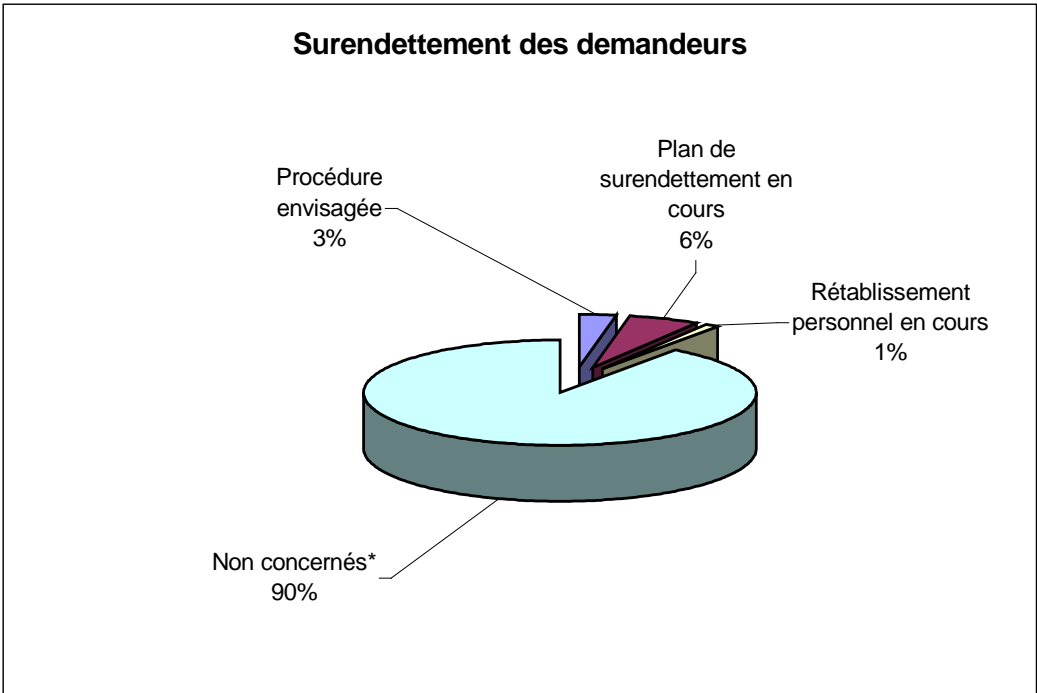
Parmi les 5 865 familles ayant sollicité le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles :

- **86%** des familles se situent financièrement **en dessous** du barème d'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles (83 % pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008),
- **14 %** des familles se situent financièrement **au-dessus** du barème d'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles,
- **9 %** des demandeurs sont en situation de cumul d'une activité professionnelle et d'un minima social (contre 7 % en 2008).



Lorsque le foyer présente plusieurs types de ressources, celle qui est retenue prioritairement est le minima social (RSA, ASS, AAH) ; dans les autres cas, est retenue la ressource financière principale du foyer. On peut noter que **59 %** des demandeurs ont comme ressources un minima social : RSA, ASS, AAH, (51 % sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008). En 2008, la proportion de bénéficiaires de l'ASS était de 8 %, elle passe en 2009 à 10 %.

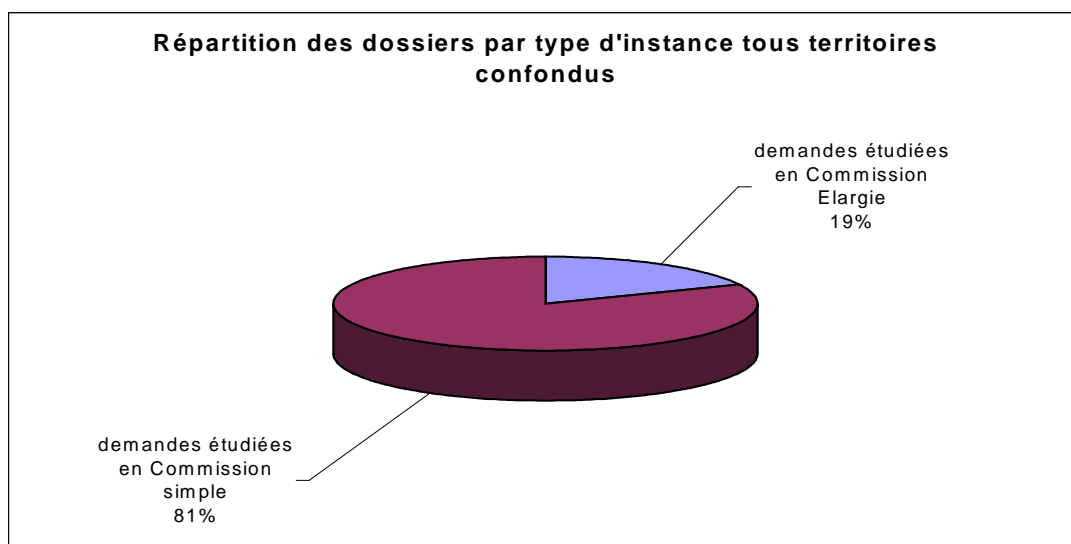




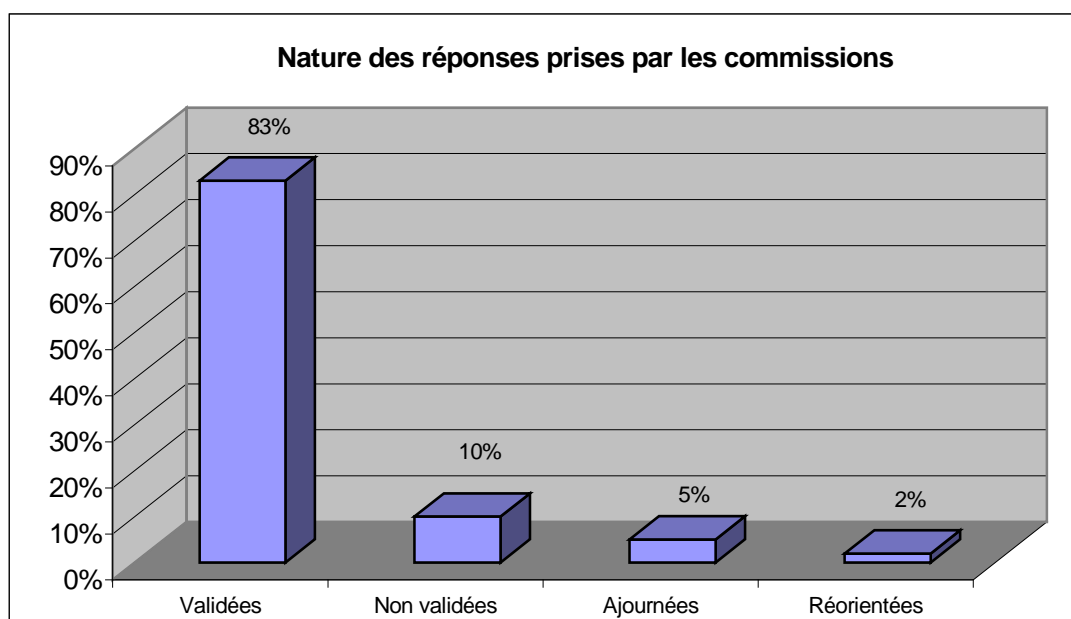
Observation relative aux deux graphiques : les options « non concernés* » et « insertion sociale* » sont saisies par défaut lorsque la zone du formulaire de demande d'aide financière relative à l'endettement et à la nature de l'accompagnement social ne sont pas renseignées par l'instructeur de la demande.

II – LES REPONSES

Les dossiers de demandes d'aides financières sont étudiés dans le cadre des deux types d'instances d'attribution du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles: les « commissions simples » et les « commissions élargies ». Les commissions simples se tiennent à un rythme hebdomadaire. Les commissions élargies ont lieu par quinzaine.



10 665 réponses ont été apportées par les commissions aux **10 215** demandes instruites auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles. Cet écart s'expliquant par le fait qu'une même demande peut faire l'objet de plusieurs passages en instance (demandes ajournées puis réexaminées en commission pour décision, réorientations suivies d'une décision ...etc)



83 % d'accords et **10 %** de rejets ont été émis ; en 2008, on relevait 82 % d'accords et 11 % de rejets.

➤ Les ajournements sont liés :

- aux dossiers présentant un défaut de justificatif,
- aux dossiers pour lesquels sont souhaités des éléments complémentaires relatifs à la situation des demandeurs.

Lorsque des éléments complémentaires sont nécessaires à la prise de décision, mais qu'ils relèvent davantage de précisions liées à l'évaluation de l'instructeur de la demande, une fiche de liaison lui est adressée par mail.

➤ Les réorientations sont liées :

- A la réorientation interne de dossiers vers le dispositif RSA, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou la Mission Locale (FAJ) pour les demandes en relevant,
- A la réorientation interne de dossiers vers les adjointes des différents territoires d'action sociale, dans le cadre de demandes ayant fait l'objet de l'envoi d'une fiche de liaison à l'instructeur pour éléments complémentaires (en amont d'une étude en commission), restées sans réponse.

➤ Les rejets :

- Les rejets peuvent faire l'objet d'un recours écrit du demandeur. Dans ce cadre, la commission interpelle l'instructeur de la demande d'aide financière par le biais d'une fiche de liaison spécifique, afin que celui-ci apporte d'éventuels éléments nouveaux à la demande de recours. C'est parfois le travailleur social lui-même qui est à l'origine du recours.

99 demandes de recours ont été instruites auprès du Fonds Départemental au cours de l'année 2009 (84 demandes en 2008), se rapportant à **88** foyers, qui ont donné lieu à un réexamen en commission d'Appel.

La proportion de demandes examinées par la commission d'Appel sur le volume global est inférieure à **1 %**.

III – LES DECISIONS

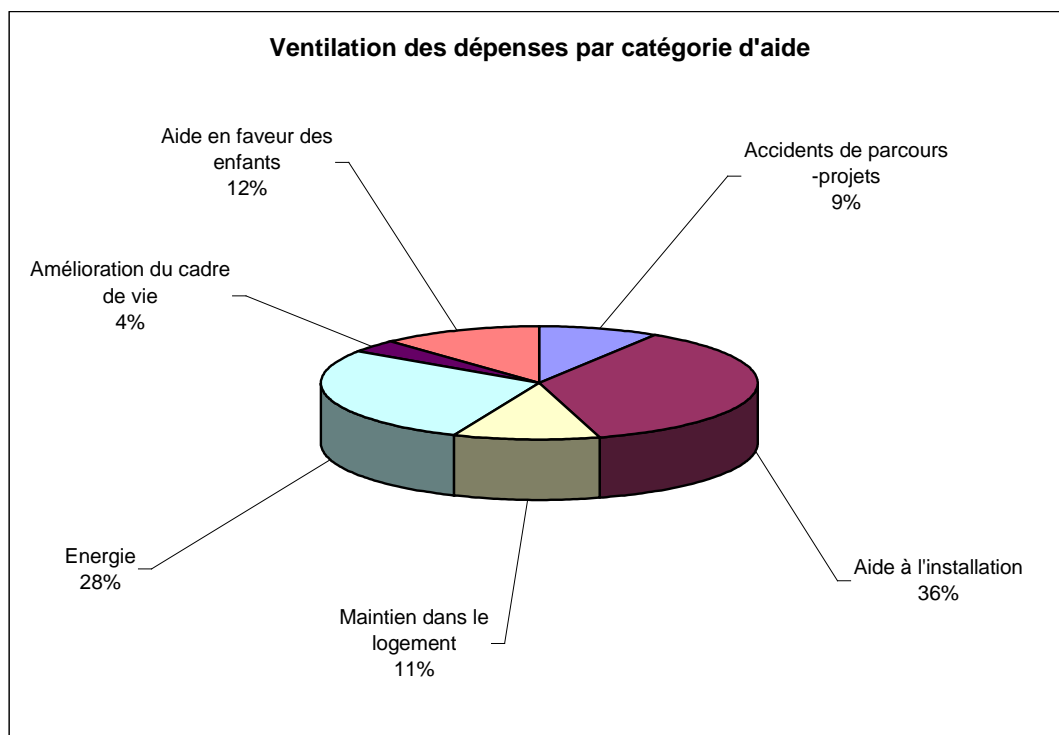
5 865 foyers landais ont sollicité l'intervention du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles en 2009 ; **5 353** foyers ont bénéficié de l'attribution d'une ou plusieurs aides financières.

Nombre de décisions prises par catégorie d'aide et montants attribués

Catégories d'aides	Nbre de décisions	Nbre de familles	Montants attribués
Accidents de parcours – projets	1005	885	229 767,92 €
Aides à l'installation ①	3456	1336	959 768,11 €
Amélioration du cadre de vie	310	272	93 789,77 €
Energie	4966	3371	738 014,21 €
Aides en faveur des enfants	2586	1528	321 770,74 €
Maintien dans le logement	400	396	292 522,82 €
TOTAL	12 723	②5353	2 635 633,57 €

① Sur l'année 2009, 97 demandes d'aides à l'installation ont été instruites par des demandeurs d'autres départements. A l'inverse, 38 familles domiciliées dans les Landes ont sollicité une aide pour s'installer dans un autre département (ce type de demande reste à la marge, la plupart des FSL des départements « d'arrivée » étant sollicités par les demandeurs qui quittent le département).

② Ce total n'est pas celui de la colonne, une même famille pouvant émerger dans plusieurs catégories d'aides ; il s'agit du nombre de foyers aidés, toutes catégories confondues.



*Données sensiblement identiques à 2008

Présentation synthétique des décisions bénéficiaires du RMI-RSA/autres publics

Catégories d'aides	Public RMI /RSA				Autres publics			
	décisions	familles	Montants attribués	%	décisions	familles	Montants attribués	%
Accidents de parcours, projets	266	239	56 538,04	6	739	646	173 229,88	10,5
Aides à l'installation	1435	550	387 883,88	38	2021	786	571 884,23	35,5
Amélioration du cadre de vie	154	135	48 264,98	5	156	137	45 524,79	3
Energie	2169	1426	316 853,18	31	2797	1945	421 161,03	26
Aides en faveur des enfants	1175	619	118 012,59	11	1411	909	203 758,15	12,5
Maintien dans le logement	137	136	92 076,71	9	263	260	200 446,11	12,5
TOTAL	5336	02252	1 019 629,38		7387	03463	1 616 004,19	

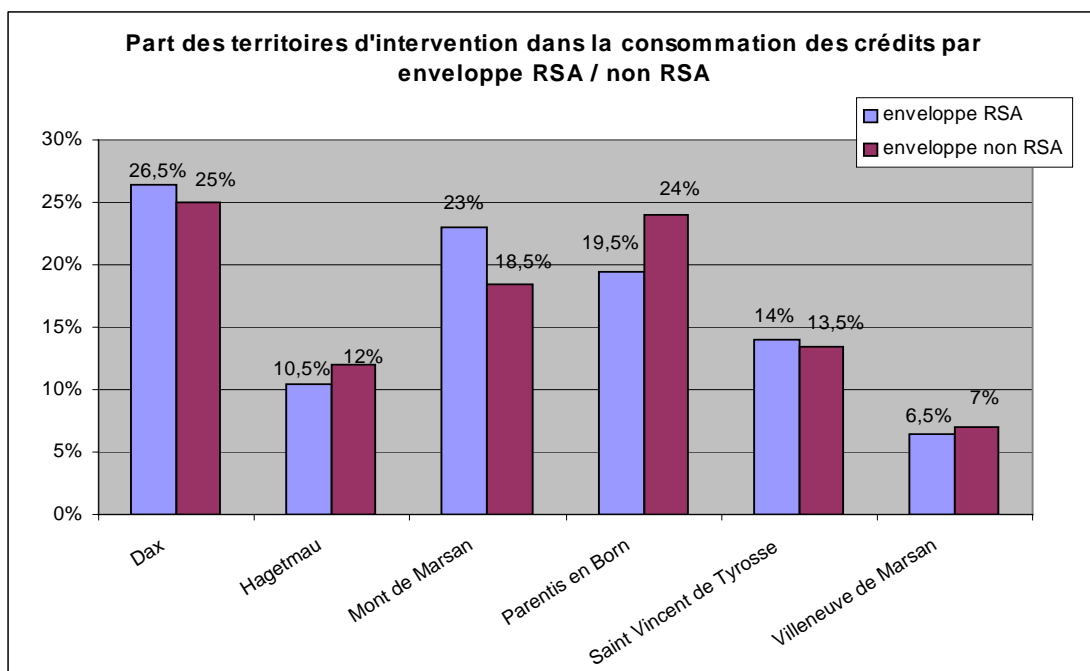
⊙ Nombre de foyers aidés, toutes catégories confondues ; le total du nombre de foyers « RSA » et « autres public » est supérieur au total des 5353 foyers aidés, un foyer pouvant émerger au fil des demandes sur l'année dans l'une ou l'autre catégorie « RSA » ou « non RSA » selon l'évolution de sa situation.

Au 31 décembre 2009, **8 687** foyers landais relèvent du dispositif RSA (5618 bénéficiaires du RMI en 2008), dont :

- 61,3 % perçoivent le RSA « socle »
- 27 % perçoivent le RSA « activité »
- 11,7 % perçoivent le RSA « socle et activité »

2252 foyers relevant du dispositif RSA ont bénéficié du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 d'une ou plusieurs interventions du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles, soit **42 %** de l'ensemble des bénéficiaires. Cette proportion a fortement augmenté car elle n'était que de 30 % dans le cadre du dispositif RMI en 2008.

	Répartition par territoires d'intervention			
	Du public aidé		Des dépenses	
	RSA	Non RSA	RSA	Non RSA
Dax	38 %	62 %	40 %	60 %
Hagetmau	34 %	67 %	37 %	63 %
Mont de Marsan	40 %	60 %	44 %	56 %
Parentis en Born	30 %	70 %	34 %	66 %
St Vincent de Tyrosse	37 %	63 %	39 %	61 %
Villeneuve de Marsan	30 %	70 %	37 %	63 %



Caractéristiques des décisions

Les aides accordées sont réparties en six domaines d'intervention principaux : aides à l'énergie, aides en faveur des enfants, aides à l'installation, aides aux accidents de parcours de vie et projets, aides au maintien dans le logement et amélioration du cadre de vie.

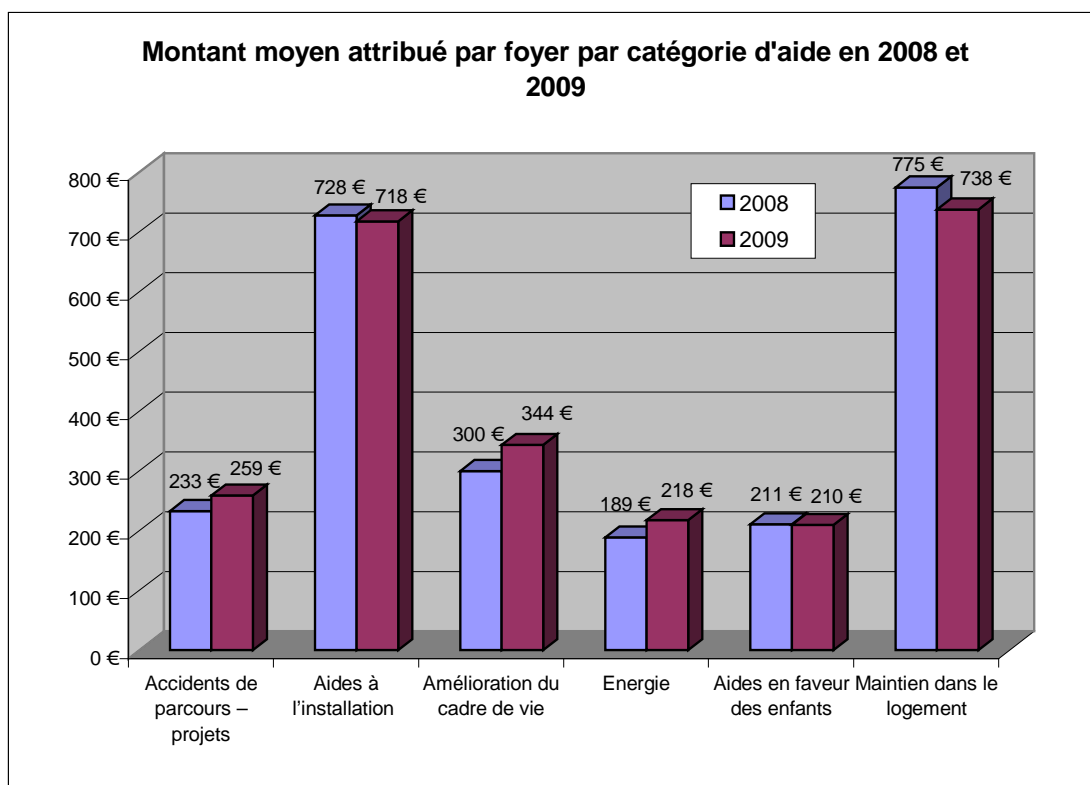
Certaines décisions font l'objet d'une mise en paiement immédiate après le passage du dossier en instance, d'autres font l'objet d'accords de principe lorsque des justificatifs sont attendus pour permettre la mise en paiement de l'aide attribuée.

Tout accord de principe est soumis à une durée de validité de la décision, précisée dans le courrier informant le demandeur et l'instructeur de la demande. A l'issue de la date indiquée, la prise en charge est annulée.

La durée moyenne de validité d'une décision est de **4 mois** (9 mois pour ce qui concerne les aides en faveur des enfants pour lesquelles sont attendus des titres de recette des Trésoreries : cantine scolaire, centres de loisirs, garderie périscolaire ...etc.).

Les aides liées au logement (aides à l'installation, aides à l'amélioration du cadre de vie, aides au maintien dans les lieux et aides Energie) représentent **79 %** du budget (proportion identique en 2008).

Les aides à l'installation constituent le poste de dépense le plus important, soit **36 %** des montants attribués. Le montant moyen d'une aide à l'installation est de **718 €** par foyer (728 € en 2008). Le montant moyen d'une aide à l'énergie, deuxième poste de dépense du Fonds Départemental, est de **218 €**, il s'élevait en 2008 à 189 €.

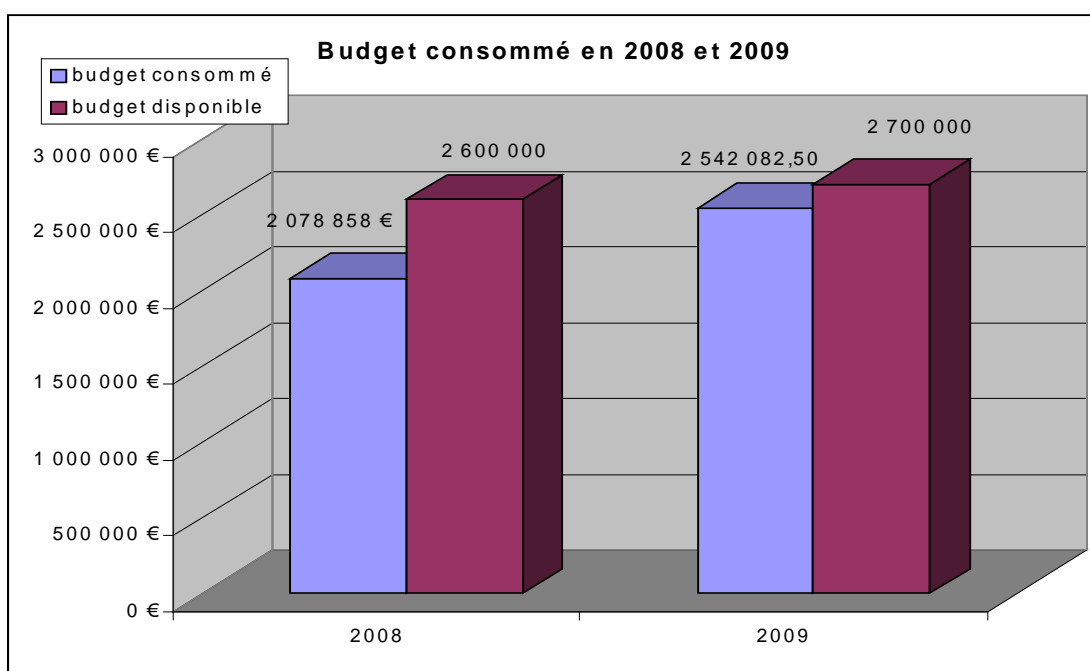


Budget du Fonds

Pour l'année 2009, le budget du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles s'élève à **2 700 000 €** :

- 1 043 000 € : enveloppe budgétaire consacrée aux bénéficiaires du RSA
- 1 657 000 € : enveloppe budgétaire « autres publics »

Au 31 décembre 2009, les dépenses engagées représentent une somme effective* de **2 542 082,50 €** (37,7 % des dépenses concernent l'enveloppe RSA et 62,2 % des dépenses l'enveloppe « autres publics »), soit **94 %** du budget global (80 % en 2008).



* le montant consommé au 31 décembre 2009 est différent du montant global des décisions en raison de la mise en paiement des accords de principe émis dans le cadre du Fonds Départemental, intervenant en dehors de la période de décision initiale (ce qui a pour conséquence un décalage permanent entre les montants « décidés » et les montants « consommés »).

Le montant moyen des sommes mandatées est de **211 840 €** par mois (173 238 € par mois en 2008). Les mandatements s'effectuent selon un rythme hebdomadaire, le montant moyen des mandats étant de **48 886 €** par semaine (43 309 € en 2008).

Le bilan de l'année 2009 fait apparaître une hausse notable du nombre de demandes instruites auprès du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles (10215 demandes déposées en 2009 contre 8945 demandes en 2008, soit une augmentation de **14 %**).

Les dépenses sont également sensiblement plus importantes : **2 542 082,5 €** ont été mandatés en 2009, **2 078 858 €** en 2008, soit une augmentation de **22 %**.

Rappelons que **60 %** des foyers aidés sont des familles avec enfants. **86 %** des demandeurs se situent dans le barème d'intervention du Fonds départemental d'Aides Financières aux Familles.

Toutes aides confondues, le montant moyen attribué par famille est de **492 €**. Cette moyenne varie de 718 € pour les aides à l'installation à 210 € pour les aides en faveur des enfants.

10 215 foyers ont sollicité le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles durant l'année 2009, soit **6,5 %** de foyers Landais*. **5 353** ont bénéficié d'une aide financière, soit **3,4 %** de la population Landaise.

- données INSEE recensement 2006 nombre de ménages dans les landes 155 519.